

Wecena ou le mécénat de compétences

Comment une société met les compétences d'ingénieurs à la disposition d'associations et d'ONG qui se consacrent à la solidarité ou à la santé.

D'un côté, des associations qui n'ont pas les moyens de s'offrir les compétences d'ingénieurs et le « temps-homme » nécessaires au développement informatique de leurs projets. De l'autre, des ingénieurs de sociétés de services et d'ingénierie informatique (SSII) inoccupés entre deux missions, tout en restant payés par leur entreprise. Chaque jour, entre 7 000 et 10 000 ingénieurs seraient ainsi en « intercontrat ». C'est ce double constat qui a poussé Jean Millerat à créer en 2008 Wecena (www.wecena.com). Son idée : utiliser le mécénat de compétences en informatique pour répondre aux besoins de qualifications technologiques des associations de solidarité.

Quand, à la fin des années 1990, cet ingénieur sort de l'École centrale de Lille, il s'est déjà impliqué dans de nombreuses associations. « Mais à l'époque j'avais encore du mal à voir comment faire le lien entre mon envie de création d'entreprise et les besoins que j'avais pu identifier dans les quartiers de banlieue », raconte-t-il. Le monde associatif ne semble pas non plus répondre à ses attentes de jeune diplômé. « La professionnalisation de ce secteur reste lente. Les structures les plus développées sont souvent assez institutionnelles. L'innovation est plutôt du côté des jeunes et petites associations, mais elles manquent de moyens », estime Jean Millerat. Il se lance alors dans le conseil, crée sa société avant de rejoindre Saint-Gobain, puis Motorola. C'est après avoir découvert aux États-Unis la notion d'entrepreneur social que le jeune ingénieur

décide de créer Wecena, avec l'idée que l'« on peut se fixer comme priorité de résoudre un problème social... sans pour autant renoncer à faire vivre sa famille. Cela implique de trouver un modèle économique viable ». En pratique, Wecena s'appuie sur la loi de 2003 sur le mécénat. Les entreprises partenaires mettent à la disposition d'associations bénéficiaires leurs ingénieurs en intercontrat ; elles leur versent également l'économie d'impôt accordée par la loi.

Grâce à cette idée, Jean Millerat est devenu l'un des vingt-six porteurs de projets accueillis depuis 2005 par Antropia, l'incubateur social de l'Essec et de la Caisse d'épargne Ile-de-France. « Son modèle économique était original, commente Sophie Keller, chargée de projet à Antropia. Et nous voulons accompagner des projets avec un impact social, qui

« Incubateur »

Une « cantine ouvrière écologique », La Marmite d'Eugène ; l'Académie Christophe Tiozzo, qui accompagne l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de quartiers dit sensibles ; Arborescences, qui « lutte contre l'échec scolaire et la souffrance psychologique des enfants diagnostiqués précoces », ou encore Erasm, qui prépare la sortie de personnes incarcérées « dans de meilleures conditions et de façon durable ». Toutes ces structures ont – comme Wecena – été soutenues par Antropia, incubateur social créé par l'Essec en 2005.

soient ambitieux et potentiellement dupliquables. » Grâce à cet accompagnement, Jean Millerat a pu développer un « business plan social », recevoir des conseils juridiques sur les contrats et les aspects fiscaux et travailler sur des outils de mesure de l'impact social. Il a aussi obtenu un prêt d'honneur d'Antropia d'un montant de 18 000 euros, grâce auquel il peut se consacrer à plein temps à son projet.

Parmi les premières associations bénéficiaires de Wecena, on trouve la Free Software Foundation France, une association de promotion du logiciel libre, ou encore l'Ares, une association d'entreprises d'insertion.

Pour faire fonctionner ces partenariats, il a fallu aussi résoudre des questions d'organisation, car les intercontrats sont courts et leur durée indéterminée. A tout

« Nous accompagnons le passage de l'idée au projet », raconte Marie Trellu-Kane, sa directrice. En effet, alors qu'Ashoka soutient le développement de projets déjà lancés, Antropia apporte une aide au démarrage d'activité. En 2008, l'association a permis la création d'un fonds d'amorçage philanthropique. Désormais, Antropia propose aux entrepreneurs sociaux – d'Ile-de-France exclusivement – un accompagnement stratégique et un soutien technique et logistique, en mettant à leur disposition experts et bureaux ; en leur attribuant des bourses ou des prêts d'honneur.

C. P.

moment, une SSII peut demander à son ingénieur de revenir travailler pour un client. « Les projets doivent donc être réalisables avec des participants nombreux et occasionnels. Or, c'est précisément la façon dont fonctionnent les communautés open source : un logiciel est élaboré en grande partie par des informaticiens qui ne contribuent qu'une fois. » Wecena a donc adopté leur logique et leurs outils collaboratifs. « A la fin d'une mission, mon entreprise m'a proposé de faire du mécénat auprès de Dyspraxique mais fantastique, une association d'aide aux enfants atteints de dyspraxie [un trouble de l'apprentissage]. Au départ, je ne voyais pas bien ce que je pouvais apporter ; mais il s'agissait de trouver une solution informatique pour adapter les manuels scolaires aux besoins de ces enfants. Et ça, c'est bien bon métier », raconte Pascal Colombani. Plutôt habitué à intervenir dans le monde de la finance, cet ingénieur de la société de conseil Neoxia a été l'un des premiers à travailler pour cette association. Quand il est reparti en mission chez un client, un autre ingénieur a pris la suite. « Chaque intervenant dispose d'un outil d'autoformation et peut travailler sur une partie d'un manuel », précise Jean Millerat. De leur côté, « les sociétés de conseil sont de plus en plus souvent interrogées par leurs clients sur leurs actions socialement responsables. Et c'est aussi une bonne réponse aux tensions sociales et aux problèmes de management que posent les intercontrats », rappelle Jean Millerat pour convaincre ses partenaires potentiels.